

- ART. 27. Des généraux des galères,
lieutenants généraux des galères,
chefs d'escadre id.,
capitaines id. (1).
- ART. 28. Des commandants de la marine dans les ports,
commandants des armes,
préfets maritimes.
- ART. 29. Des intendants dans les ports,
ordonnateurs id.,
commissaires généraux de la marine,
commissaires de la marine,
commissaires des classes, etc.
- ART. 30. Des constructeurs, ingénieurs de la marine,
aumôniers,
chirurgiens de la marine,
autres agents entretenus.
- ART. 31. Des gouverneurs des colonies françaises.
- ART. 32. Des commissaires généraux d'artillerie,
commissaires ordinaires id.,
officiers de galiotes,
officiers d'artillerie,
directeurs des forges et fonderies,
officiers d'infanterie de la marine.
- ART. 33. Des officiers des amirautés de France.

SECTION 7. — *Correspondance (commerce).*

- ART. 34. Des armateurs et capitaines de navires de commerce.
- ART. 35. Des directeurs des compagnies de commerce, savoir :

Compagnie de Saint-Christophe	créée en 1621.
Id. du Canada	id. en 1628.
Id. de Madagascar	id. en 1637.
Id. d'Orient	id. en 1642.
Id. de Cayenne	id. en 1651.
Id. de la Chine	id. en 1660.
Id. des Indes occidentales	id. en 1664.
Id. d'Afrique	id. en 1673.
Id. du Sénégal	id. en 1679.
Id. de Guinée	id. en 1685.
Id. de Saint-Domingue	id. en 1698.
Id. du Sud ou de l'Assiente	id. en 1698.
Id. de la Chine	id. en 1705.
Id. de l'Occident	id. en 1717.
Id. des Indes	id. en 1719.
Id. perpétuelle des Indes	id. en 1720.

SECTION 8. — *Documents divers.*

- ART. 36. Tous les registres de correspondance, d'ordres, etc., provenant des armées navales, escadres, etc., ou corps de troupes employés à des opérations militaires dans les colonies ou dans tout autre pays d'outre-mer.
- ART. 37. Les journaux de navigation, ordres du jour, bulletins, mémoires sur les tactiques navales, signaux de côte et de reconnaissance, rôles d'équipage, états de revue, matricule, etc.

(1) Dans les articles 26 et 27 sont nécessairement compris les instructions données aux commandants d'escadres, de divisions navales ou de bâtiments isolés, les comptes rendus par eux de leur mission, les combats et événements de guerre qui ont eu lieu, etc.